



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Le Préfet

Lille, le 20 DEC. 2010

Monsieur le Député,

Par courrier du 27 octobre 2010, vous sollicitez mon appui pour que la direction de la société Johnson Screens renonce à la fermeture de son site industriel de Wattrelos.

En effet, afin de maintenir sa compétitivité, cette société a décidé de transférer son activité sur son autre site d'Availles en Chatellerault dans le département de la Vienne.

Comme vous le savez, il n'appartient pas aux services de l'Etat d'intervenir sur les choix économiques des entreprises.

Toutefois, je suis particulièrement attentif au respect des obligations des entreprises, tant à l'égard des représentants des personnels que sur le contenu des plans de sauvegarde de l'emploi.

Ainsi, il a pu être vérifié que les consultations des représentants du personnel avaient été mises en œuvre par la société Johnson Screens.

Cette société est en négociation avec les représentants du personnel pour trouver un accord, notamment sur le montant des indemnités qui seront versées aux salariés du site wattrelosien qui refuseraient la proposition de mutation interne.

Enfin, j'ai notifié à la société Johnson Screens le 26 novembre 2010 son obligation de revitalisation prévue à l'article L 1233-84 du code du travail.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de toute évolution de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Antoine Coligny


Jean-Michel BÉRARD

Monsieur Dominique BAERT
Député du Nord
Maire de Wattrelos
Hôtel de Ville
Place J. Delvainquièrre
59150 Wattrelos

Réf : Direccte/DIPp-BATI